

Initiatives ministérielles

Une voix: Il nous faut des élections.

M. Milliken: Je suis tout à fait d'accord avec le député.

La 14^e fois que le gouvernement a imposé la clôture, c'était pour une mesure qui modifiait le Règlement. Ainsi, le gouvernement n'allait plus avoir besoin de l'invoquer aussi souvent. La 15^e fois, c'était au sujet d'une motion, parce qu'on ne peut pas attribuer une période de temps pour une motion. Cette disposition ne s'applique qu'aux projets de loi.

Les attributions de temps se sont multipliées depuis que le Règlement a été modifié en 1991. En fait, je pourrais compter le nombre de fois où c'est arrivé depuis la modification du Règlement. Plus de la moitié des motions d'attribution de temps ont été présentées après la modification du Règlement qui permettait au gouvernement d'avoir recours facilement à l'attribution de temps au lieu d'avoir à respecter la bonne vieille règle de clôture.

Ce gouvernement nous a maintenant imposé 20 fois l'attribution de temps, ce qui est un record inégalé. Aucun autre gouvernement n'a approché ce nombre. Si l'on compte toutes les étapes auxquelles ces attributions s'appliquaient, le nombre d'attributions de temps s'élève à 31. Par exemple, la motion d'aujourd'hui s'applique à deux étapes de l'étude de ce projet de loi: l'étape du rapport et la troisième lecture. Cette façon de faire est dangereuse. Aujourd'hui, on nous avise qu'un autre projet de loi sera soumis à une attribution de temps, lundi.

C'est un véritable scandale. Cela montre bien que le gouvernement n'est pas disposé à écouter les représentants du peuple à la Chambre des communes. Jamais auparavant nous n'avons eu un gouvernement si peu enclin à discuter des projets de loi qu'il présente à la Chambre.

Ce ne sont pas des projets de loi populaires. Ce ne sont pas des projets de loi destinés à s'attirer la faveur des foules. Ces projets de loi sont souvent des mesures très impopulaires qu'un gouvernement ayant des chances d'être réélu ne présenterait pas.

Le gouvernement sait qu'il n'a guère de chances, il poursuit donc sans répit son adoption de mesures impopulaires. Un gouvernement qui croirait à ses chances de réélection hésiterait et chercherait une voie plus raisonnable.

Je voudrais regarder les événements, simplement pour ce projet de loi. Il a été débattu en deuxième lecture au mois de novembre. Il a été renvoyé au comité le 30 novembre 1992 et les délibérations du comité se sont déroulées de la façon cavalière à laquelle le gouvernement nous a habitués. Le député de Mississauga-Sud a

refusé que les étudiants ne viennent se faire entendre et défendre leur cause. Ils sont pourtant gravement touchés par cette mesure. Les députés de la majorité se vantent tout le temps qu'ils consultent, qu'ils consultent toutes les parties intéressées, mais lorsque les étudiants ont voulu faire connaître leur opposition à ce projet de loi, on n'a pas pu les entendre.

Vous ne consultez pas. Vous n'écoutez pas. Vous progressez comme un char d'assaut, en écrasant tout sur votre passage. Vous écrasez les étudiants et vous écrasez l'opposition en imposant l'attribution de temps pour ce projet de loi. C'est ainsi que vous fonctionnez.

Le projet de loi a été à la Chambre des communes, pour l'étape du rapport, quelque chose comme 42 minutes, le 12 février. Nous savons pourquoi. Il fallait commencer le débat pour pouvoir demander l'attribution de temps, et nous l'avons eue, un total de quatre heures et quinze minutes à l'étape du rapport, puis une journée, une courte journée, en troisième lecture.

J'estime que l'attitude du gouvernement face à l'élaboration des lois est franchement honteuse. Il réduit le temps dont la Chambre dispose pour siéger, puis il applique la clôture pour faire cesser le débat.

M. McCreath: Qu'on débâte de ce projet de loi.

M. Milliken: J'ai entendu le député parler ce matin, et il a à peine dit un mot au sujet du projet de loi. Dans son introduction, le ministre des Finances. . .

M. McCreath: Pourquoi le député n'a-t-il pas écouté mon discours?

M. Milliken: Je l'ai fait. J'ai écouté son discours. Il s'agissait des observations les plus ridicules que j'aie jamais entendues. J'ai également écouté le ministre des Finances prononcer son discours, hier matin, lorsqu'il a présenté ce projet de loi.

Une voix: Il s'agissait d'un autre projet de loi.

M. Milliken: Il s'agissait d'un autre projet de loi, mais son discours n'avait rien à voir avec ce projet de loi-là. Il a presque éclaté. Je voudrais citer ses propos un instant. Je pensais que le ministre des Finances allait éclater, tant il était excité d'avoir obtenu de nouveaux chiffres sur le commerce et sur les exportations. Il a dit que ces chiffres étaient très élevés et qu'ils représentaient une hausse énorme, soit de 11 p. 100 par rapport à 1991, ou la plus forte augmentation sur douze mois depuis 1984. Bien sûr, comme l'année 1991 n'a pas été formidable pour l'économie canadienne, une augmentation de 11 p. 100 peut sembler très appréciable, et elle l'est fort probablement. Toutefois, le taux de référence était probablement très faible.